



**Groupements de
Développement Agricole
de Moyenne et Haute
Maurienne**

MAURIENNE AGRICOLE

Février 2018

LEADER 2018

Une ambition en Pays de Maurienne depuis 2015 : Encourager une alimentation de qualité et de territoire, diversifier et faciliter l'accès aux produits locaux.

Dans le cadre du programme LEADER intitulé "*valoriser et diversifier l'offre alimentaire de montagne*", la Maurienne accompagne durablement des porteurs de projets, privés et publics, sur différentes thématiques :

- Le développement de la production agricole (préparation de terres agricoles, acquisition de matériels, formations...)
- La transformation et la commercialisation des produits locaux (vente à la ferme, points de vente collectifs, ateliers de transformation...)
- L'introduction de produits locaux dans la restauration hors domicile (cantines scolaires, hôpitaux, CCAS, restaurants...)
- La sensibilisation à l'alimentation durable.

Jusqu'en 2020, le territoire dispose de moyens humains et financiers nécessaires à la progression d'une offre alimentaire de qualité, diversifiée et adaptée aux attentes de la population locale.

Si vous avez des questions ou des projets sur ces thématiques, n'hésitez pas à contacter Benoît DINNAT : animateur du programme LEADER au Syndicat du Pays de Maurienne (04 79 64 12 48 ou circuits.courts@maurienne.fr).



GDA de Moyenne Maurienne, C.A.R AVENUE D'ITALIE 73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE : 04 79 59 93 87

GDA de Haute Maurienne ; 6 rue Napoléon Lanslebourg 73500 VAL CENIS : 04 79 05 93 88

LE PLAN PASTORAL TERRITORIAL DE MAURIENNE ENTRE DANS SA TROISIÈME ANNÉE DE MISE EN ŒUVRE.

Ce dispositif, porté par le Syndicat de Pays de Maurienne, permet d'accompagner des projets d'amélioration des équipements sur les espaces pastoraux à hauteur de 70% d'aides publiques (Région, Département, Europe, etc.) ainsi que des études et actions de communication en alpage. En 2017, le comité de pilotage a étudié et validé 6 projets d'investissements pour un montant de 100 858 € de crédits régionaux et autant de crédits européens.

Jusqu'en 2020, date d'échéance du dispositif, des crédits peuvent être mobilisés par les porteurs de projets (collectivités, groupement pastoraux, AFP, SICA d'alpage pour le compte des exploitants individuels, etc.) sur les actions suivantes :

Amélioration des **conditions de logement** (construction et rénovation des chalets pour le logement, annexe de stockage, appareil de chauffage, équipements sanitaires, logement pastoraux mobiles, alimentation en énergie, etc.)

Alimentation des espaces pastoraux en **eau** (création et amélioration de captage, stockage, adduction et distribution d'eau pour la consommation humaine et l'abreuvement des troupeaux, etc)

Amélioration des **accès** (aménagement de piste, reprofilage, renvois d'eau, busage, empierrement, etc.)

Amélioration des dispositifs de **contention** (contention, plateforme de traite, etc.)

Reconquête des espaces pastoraux (débroussaillage, broyage, dessouchage, etc.)

Réalisation d'**études** et d'actions de **sensibilisation**

Réalisation d'opérations de **communication** et de **cohabitation** en alpage

Le comité de pilotage se réunira au moins 2 fois en 2018, au printemps et à l'automne, afin de donner un avis sur les projets et engager l'instruction des dossiers par les financeurs.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter la société d'Economie Alpestre de la Savoie qui assure l'animation pour le compte du Syndicat du Pays de Maurienne. Contact : Cyrielle Leroy (04.79.33.83.02 – cleroy.sea73@smb.chambagri.fr)



*Exemple de projet financé par le PPT :
Reprise de l'accès de l'alpage du Châtelard
pour l'acheminement de la machine à traire,
sur la commune de Saint Julien Montdenis,
projet porté par la 3CMA.*

DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE PAR TELT DES COMPENSATIONS AGRICOLES À TITRE COLLECTIF



Les travaux relatifs à l'excavation du tunnel de base (partie transfrontalière) entraîneront la destruction de terrains et bâtiments agricoles actuellement exploités. Ces destructions ont été indemnisées à titre individuel par des évictions agricoles toutes traitées à l'amiable. L'impact des travaux sur ces surfaces induit également à l'échelle du territoire une perte de potentiel agricole collectif qui a été estimée à un montant de 1 million d'euros. TELT doit compenser de façon juste et appropriée la perte de potentiel agricole à l'échelle collective pour contrebalancer les effets négatifs du projet d'aménagement sur l'économie agricole du territoire. L'objectif global étant de retrouver des potentialités agricoles et de réparer un préjudice de « perte agricole à

titre collectif ».

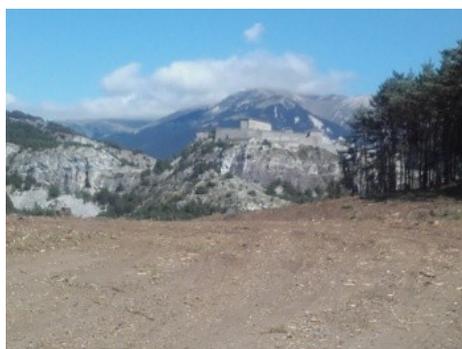
Périmètre global: application générale aux filières agricoles de la vallée de la Maurienne, dans un secteur à privilégier entre Pontamafrey-Montpascal et Val Cenis.

Plusieurs axes d'actions éligibles :

- Restauration agricole des terrains boisés/enfrichés (terrains boisés – terrains en friche – terrains herbacés)
- Equipements pastoraux et irrigation pour retrouver le potentiel agronomique (études – extension de réseau – création prise d'eau, d'abreuvoirs...)
- Installation agricole et actions de restructurations foncières y compris via AFP (action sur le foncier – PLU – Viabilisation zone)
- Confortement des filières agricoles et diversification

Le projet d'Avrieux (reconquête d'anciennes terres agricoles) et les projets sur Villarodin Bourget (installation d'exploitations agricoles, amélioration des surfaces...) sont les projets en cours faisant partie de cette démarche.

Si vous avez des projets, des idées pouvant de près ou de loin faire appel à ce fond, contactez Martin Schoch 06 50 19 14 65



IRRIGATION HAUTE MAURIENNE : BILAN 2017 / À VENIR 2018**AUSOIS : travaux d'extension terminés et une nouvelle Association d'irrigants est née.****Aussois**
Haute Maurienne Vanoise

Les travaux d'extension du réseau d'irrigation existant se sont achevés en octobre (+ 57 ha sur le Plan de la Croix). Désormais, ce sont 107 ha de prairies qui pourront être irrigués dès la campagne 2018 sur la commune, à partir du débit réservé EDF du barrage de Plan d'Amont.

Les travaux bénéficient de subventions à hauteur de 70% de la part de l'Agence de l'eau, du Conseil Départemental, de la Région Auvergne Rhône Alpes et de l'Europe (fonds FEADER). Les demandes de versement du solde de ces subventions sont actuellement en cours.

Rappelons qu'une des conditions fondamentales pour l'attribution de ces subventions est la mise en place d'une gestion collective de l'irrigation, visant à une utilisation raisonnée et économe de la ressource en eau.

Ainsi, en parallèle, l'Association d'Irrigation d'Aussois a été créée ; l'AG constitutive s'est tenue le 1^{er} décembre. Elle réunit tous les utilisateurs du réseau que se soit pour un usage irrigation ou pour un simple usage d'abreuvement, sur le nouveau et l'ancien réseau d'irrigation. La commune d'Aussois, en tant que propriétaire des réseaux et des ouvrages est également partie prenante dans l'Association.

Le prélèvement sur la commune d'Aussois et l'usage irrigation, sont donc désormais parfaitement en règle vis-à-vis de la réglementation : installation d'un compteur, déclaration du prélèvement auprès de la DDT 73 et de l'Agence de l'eau, paiement d'une redevance annuelle sur les volumes prélevés...etc.

La campagne 2018 sera l'année de rodage du nouveau collectif, avec la mise en place des tours d'eau, le suivi des consommations via le compteur, le suivi et l'optimisation des pratiques...etc.

Contact : Céline CLAVEL – GIDA – 06.14.77.02.02

SOLLIERES-SARDIERES : 50% des travaux d'extension réalisés en 2017

Environ 120 ha étaient déjà irrigables sur la commune. Les travaux d'extensions visent à ajouter une vingtaine d'ha de prairies. Avec ces extensions, la commune aura atteint son maximum de surface irrigable et son maximum d'équipement en réseaux d'irrigation.

**Val Cenis**
SOLLIERES-SARDIERES

Travaux réalisés en 2017 : les secteurs du Moulin et du Zéro (+ 3 bornes), de la Rosaz (+ 1 borne), et des Portes (+ 4 bornes) sont désormais irrigables, soient environ 8.5 ha supplémentaires.

Plusieurs réparations et améliorations ont également été réalisées sur les réseaux existants : remplacement d'un réducteur de pression et d'une borne à Sardières, reprise de regards, remplacement de vannes de sectionnement défectueuses... Tous ces travaux se sont achevés fin d'automne 2017. Une partie de la tranchée et des travaux a été mutualisée avec EDF et/ou avec l'enfouissement de la fibre optique.

Le solde des travaux d'extensions est ainsi programmé pour l'année 2018, avec les secteurs du plateau de Sardières et de St Antoine.

Ici aussi, les travaux bénéficient de subventions à hauteur de 70% de la part de l'Agence de l'eau, du Conseil Départemental, de la Région Auvergne Rhône Alpes et de l'Europe (fonds FEADER). Les demandes de versement d'acomptes de ces subventions sont en cours.

L'irrigation en Haute Maurienne fait parler d'elle en dehors de la vallée !

L'association d'irrigation de Solières-Sardières, labellisée GIEE – Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental par le Ministère de l'Agriculture, a été sollicitée par France AgriMer pour participer au prochain comité national ovin. Il s'agira de présenter l'association, ses missions et toutes les actions mises en place dans un objectif d'améliorer la gestion des prairies, d'optimiser l'irrigation et d'économiser la ressource en eau.

A terme, il est prévu d'étendre le périmètre du GIEE en intégrant toutes les autres associations d'irrigation de Haute Maurienne (Bramans, Aussois et Lanslebourg / Lanslevillard).

Contact : Céline CLAVEL – GIDA – 06.14.77.02.02



LANSLEBOURG / LANSLEVILLARD : déjà 2 lots de travaux sur 3 achevés en 2017

La surface totale du projet sur les 2 communes déléguées couvre



170 ha de prairies. Les travaux avaient été décomposés en 3 lots distincts :

- réalisation des 3 prises d'eau, bassins de décantation, compteurs et adductions jusqu'à la canalisation principale ;
- installation de la canalisation principale, de toutes les canalisations secondaires et des bornes sur Lanslebourg ;
- installation de la canalisation principale, de toutes les canalisations secondaires et des bornes sur Lanslevillard.

Les travaux des lots 1 et 2 ont été achevés début novembre 2017. Les 3 prises d'eau sont désormais opérationnelles de même que le réseau sur la partie Lanslebourg, depuis les Cassines jusqu'à la Donna. Sur Lanslevillard, la création du réseau sur les secteurs du Mas, Prés Clos et du Collet est également terminée. Le restant des travaux pour rejoindre le réseau sur Lanslebourg, sera réalisé au cours de l'automne 2018.

Ainsi, **dès la campagne 2018, les 110ha de prairies sur Lanslebourg seront déjà irrigables.**

De même pour ce dossier Lanslebourg / Lanslevillard, les demandes de versement des acomptes de subventions sont en cours. Pour mémoire, les travaux et la maîtrise d'œuvre sont financés à hauteur de 70%. Par ordre décroissant d'importance, les financeurs sont le FEADER (Europe), la Région Auvergne Rhône Alpes et le Conseil Départemental de Savoie.

Le **nouveau collectif d'irrigants** qui aura la charge du fonctionnement du réseau et de son entretien, en lien avec la commune de Val Cenis qui en reste propriétaire, se met progressivement en place en ce début d'année 2018. L'Assemblée Générale constitutive de l'association devrait avoir lieu courant avril, avant le démarrage de la campagne d'irrigation.

Cette campagne 2018 sera ainsi l'année de rodage du nouveau collectif, avec la mise en place des tours d'eau, le suivi des consommations via les compteurs, le suivi et l'optimisation des pratiques... etc. mais aussi les tests en conditions réelles du nouveau réseau d'irrigation et de tous ses ouvrages.

Pour mémoire, ce projet d'irrigation de Lanslebourg / Lanslevillard, s'inscrit dans le **Schéma de Conciliation** des usages de l'eau et des milieux aquatiques, initié par le Département et qui couvre les territoires des 2 communes déléguées. L'objectif étant de réunir tous les usagers de la ressource en eau, et de confronter leurs usages et leurs projets afin d'atteindre un équilibre. Un nouveau comité de pilotage de ce schéma de conciliation s'est tenu ce 15 janvier, avec la volonté de pérenniser ce lieu d'échanges et d'étendre cette étude ainsi que les résultats à toute la commune nouvelle de Val Cenis.

BRAMANS : le compteur est installé

L'irrigation sur Bramans couvre 41 ha de prairies. C'est l'association d'aspersion du St Bernard, qui réunit tous les usagers des réseaux et la commune, qui se charge du fonctionnement et de l'entretien courant des ouvrages.



Fin d'automne 2017 et juste avant l'arrivée de la neige, le compteur général en tête du réseau d'irrigation - dès la prise d'eau sur le St Bernard a été installé. Désormais, ce compteur servira à comptabiliser les volumes utilisés et à calculer puis payer la redevance annuelle à l'Agence de l'eau. L'association d'aspersion est donc désormais en règle vis-à-vis de l'Agence de l'eau et n'aura pas de nouvelle pénalité.

A noter que dans ce cas de Bramans, c'est un modèle de compteur un peu particulier qui a été installé et financé par la commune de Val Cenis en raison de la nature de l'eau et des caractéristiques du réseau : un compteur électromagnétique, le seul de Haute Maurienne.

En parallèle, les démarches pour faire reconnaître officiellement et autoriser le prélèvement auprès de la DDT 73 ont-elles-aussi avancé et se poursuivent en 2018.

Il est également prévu d'installer un second compteur au niveau de l'alimentation du lac du camping : ces volumes devant obligatoirement être différenciés et comptabilisés pour l'Agence de l'eau.

Contact : Céline CLAVEL – GIDA – 06.14.77.02.02

AVRIEUX : un volet réglementaire et environnemental particulièrement lourd... Discussions avec les Services de l'Etat en cours.

Sur Avrieux, l'étude de faisabilité qui visait à analyser et comparer toutes les options pour irriguer les 2 périmètres envisagés (Secteur St Benoît, et secteur Combaz-Lagnonaz, le Besseil) est terminée.



AVRIEUX

Mais depuis déjà plus d'1 an le projet est en stand-by, en raison des aspects réglementaires et environnementaux du dossier : présence d'espèces et d'habitats protégés, proximité site Natura 2000, secteurs non irrigués aujourd'hui, mesures compensatoires à définir...etc.

Plusieurs réunions avec les services de l'Etat (DDT73, DREAL, ONF) ont déjà eu lieu. Et il semble enfin que la dernière réunion d'octobre 2017 a pu faire avancer les choses...

Tout l'enjeu étant d'avoir une prise de position des services de l'Etat sur la faisabilité ou non du projet, avant de démarrer d'inévitables études, longues et coûteuses pour la commune (inventaires faune/flore, étude d'impact, mesures compensatoires...etc.).

Projet à suivre donc en 2018...

RAPPEL : fin avril / une journée de formation obligatoire pour tous les futurs usagers des réseaux d'irrigation d'Aussois, Lanslebourg et Lanslevillard. Journée également ouverte à tous les autres irrigants intéressés.

Pour tous les futurs utilisateurs des réseaux d'irrigation d'Aussois, Lanslebourg, Lanslevillard, une journée de formation «prairies / gestion raisonnée de l'irrigation» est OBLIGATOIRE.

Pour mémoire, il nous faut justifier auprès des nombreux financeurs et Administrations qui accompagnent les projets, que tout est mis en œuvre pour avoir un usage optimisé des ressources en eau... Au vu de la participation et de la forte mobilisation des deux communes d'Aussois et de Val Cenis dans les projets, il paraît également important de « montrer patte blanche » dans l'usage qui sera fait des réseaux, dans leur bon entretien et dans l'utilisation des ressources.

La toute dernière journée de formation devrait avoir lieu au cours de la semaine du 23/04/2018 ; il n'y aura plus aucun rattrapage organisé après cette date !!

Et on le rappelle une dernière fois : **tout usage des nouveaux réseaux d'irrigation sera interdit à ceux n'ayant pas suivi cette journée de formation...**

Contact : Céline CLAVEL – GIDA – 06.14.77.02.02

MONTAIMONT : 1ères réflexions en cours / quelle faisabilité de mettre en place l'irrigation sur le territoire ?

En ce début d'année 2018, quelques agriculteurs de la commune déléguée de Montaimont ont souhaité commencer à réfléchir aux possibilités d'irrigation sur la commune et à la faisabilité d'un tel projet : périmètre, cours d'eau potentiellement prélevable(s), débit(s) disponible(s), accompagnement des collectivités – portage du projet... etc.

Un pré-projet est en cours de construction, avant rencontre courant avril avec les élus pour le présenter.



Contact : Martin SCHOCH – CA SMB – 06.50.19.14.65 ou Céline CLAVEL – GIDA – 06.14.77.02.02

FONCIER - MISSIONS 2018...

Pour toute question concernant le foncier, contactez *Céline CLAVEL - GIDA - 06.14.77.02.02*

Bessans : mise en place des baux + CPP en alpages

Le 2 février 2018, le Conseil Municipal de Bessans devrait délibérer sur la mise en place des nouveaux contrats de location de l'ensemble des terrains communaux (prés de fauche et alpages).



Bessans
Haute Maurienne Vanoise

Les élus ont ainsi choisi d'établir des baux à ferme pour les terrains « du bas » et des conventions pluriannuelles de pâturage pour les alpages.

L'alpage du Ribon restera communal, mais tous les éleveurs utilisateurs devront signer le Règlement Intérieur et s'engager à en respecter les conditions.

Au cours de la semaine du 5/02, tous leurs nouveaux contrats accompagnés d'extraits de cartes localisant chacune des parcelles, seront envoyés à chaque agriculteur. Chacun aura jusqu'au 5 mars pour réagir, demander des compléments ou corrections.

La signature de l'ensemble de ces nouveaux contrats aura lieu lors d'une permanence en Mairie le 20 mars prochain entre 9h et 12h.

Ces contrats concernent 17 exploitations pour un total d'un peu plus de 350 parcelles et plusieurs milliers d'ha cadastrés.

Lanslebourg : mise en place des baux en alpages

Suite au recensement réalisé sur l'utilisation des alpages communaux par les différentes exploitations agricoles (17), les nouveaux contrats de location devraient être mis en place à compter de la saison d'estive 2018.

Aussois : baux et CPP dès la fin de la mise en place du collectif d'irrigants et des adhésions

Sur Aussois, un recensement complet de l'usage des terrains communaux, prés de fauche et alpages a également été réalisé.

La commune a validé les types de contrats (bail à ferme, convention pluriannuelle de pâturage...etc.) mais attend pour l'instant la fin de la mise en place du nouveau collectif d'irrigants et des adhésions à l'Association, avant de finaliser ce dossier « foncier » et de proposer leurs nouveaux contrats de location aux agriculteurs.

Termignon : contrats pour les terrains dans la Zone Agricole des Pierres Grosses

Les propositions des contrats de location pour les terrains communaux situés dans la zone agricole des Pierres Grosses, ont été adressées à chaque agriculteur concerné. En raison de la présence d'espèces protégées et des pratiques agricoles à respecter, il s'agit de contrat spécifique : contrat de bail à ferme à clauses environnementales.



Val Cenis
TERMIGNON

Chacun avait jusqu'au 31 janvier pour réagir sur cette proposition et signaler toute erreur ou omission. Après délibération du Conseil Municipal de Val Cenis, ces contrats seront adressés à chacun pour signature et s'appliqueront dès la campagne culturale 2018.

GRUPE INSTALLATION TRANSMISSION EN MAURIENNE

Le Territoire de Maurienne a décidé de créer un comité des pairs sur la thématique installation transmission. Ce dernier est composé d'agriculteurs, jeunes et expérimentés (GIDA/GDA/JA), d'élus locaux et au cas par cas en fonction des besoins de conseillers de différentes structures (CASMB, SAFER, CER, AFOCG, Banques, ...). Ce groupe a pour ambition de créer une dynamique sur le territoire en complément des actions proposées à la Chambre d'Agriculture.

Les objectifs du comité :

Avoir un groupe reconnu pour accompagner au mieux toute initiative avec les collectivités

Repérer les projets d'installation le plus tôt possible pour proposer des accompagnements via un réseau de professionnel et/ou de conseiller

Coordonner les initiatives, les projets de transmission

Créer un réseau de parrains pour accompagner toutes les initiatives ; avoir un réseau le plus large possible dans la diversité des productions et géographique pour limiter des conflits d'usage sur terrain et commercialisation

Communiquer en dehors de la Maurienne des atouts de notre agriculture et créer de bonnes conditions pour s'installer

Pour débiter ses actions, le groupe a décidé de travailler sur un projet **de valorisation de référentiels techniques et économiques** pour accompagner toutes réflexions sur des nouveaux projets (installation, agrandissement). Il s'agira à partir de références provenant d'études existantes ou à créer, d'arriver à se poser « les bonnes questions » le plus tôt possible.

Contact : Martin Schoch 06 50 19 14 65



SERVICE DE REMPLACEMENT DE LA VALLÉE DE MAURIENNE

A ce jour, le service de remplacement emploie 3 salariés : Marine BERTRAND, Jean Luc ANDRE et Lucas SAUTY. Les tarifs 2018 sont : 80 € par exploitant + 80 € de droit d'entrée pour une première adhésion. (Pas de droit d'entrée si moins de 2 ans d'exploitation). En cas de reprise d'adhésion : 500€ / exploitant.

SITE INTERNET : RÉSERVATION DE MATÉRIEL CUMA, SERVICE DE REMPLACEMENT ET NEWSLETTER

Réservation en ligne de matériel CUMA :

Adhérents des CUMA de Haute Maurienne et de Jarrier, cet outil est conçu pour vous faciliter les réservations de matériel : vous pouvez effectuer votre démarche de réservation à n'importe quelle heure, vous visualisez en un coup d'œil les disponibilités de tous vos matériels, la simplicité d'utilisation font que quelques secondes suffisent pour effectuer une réservation, l'outil en ligne est utilisable sur Smartphone.

Afin d'éviter les doublons au autres chevauchements de réservation, **à partir du printemps prochain toute réservation sera prise en compte seulement si elle est effectuée sur le planning en ligne.** Pour vous assurer de bonnes conditions de passage du système actuel de réservation au planning en ligne, les GIDA et GDA s'attachent à vous proposer :

- **un mode d'emploi** « pas à pas » qui vous parviendra par mail,
- **une simulation de réservation en ligne** avec présentation complète de l'outil lors d'un prochain CA des CUMA.

Chaque adhérent CUMA recevra donc par mail **un code d'accès et un identifiant** (faisant office de rappel pour ceux possédant déjà un compte d'accès). **Pour ceux qui n'ont pas d'accès internet**, des dispositions particulières seront précisées par courrier postal.

Après utilisation du matériel sur la période de réservation, celui doit impérativement être remis :

- au bâtiment de la CUMA de Jarrier, en face du GDA à St Jean de Maurienne.
- pour la CUMA de Haute Maurienne : sur le lieu spécifique attribué à chaque outil (toujours indiqué sur chaque outil lors de la réservation en ligne).

Service de Remplacement de la Vallée de la Maurienne:planning de pré-réservation en ligne

Adhérents du Service de Remplacement de la Vallée de la Maurienne, cet outil est conçu pour **améliorer le service** du SRVM en facilitant l'établissement des plannings des salariés.

Pour vous, les avantages sont de pouvoir pré-réserver à n'importe quelle heure du jour, sur votre ordinateur ou votre Smartphone, et de visualiser en un coup d'œil les disponibilités des salariés.

La simplicité d'utilisation font que quelques secondes suffisent pour effectuer une pré-réservation.

Pour vous assurer des bonnes conditions de passage du système actuel de réservation au planning de pré-réservation en ligne, le SRVM s'attache à vous proposer **un mode d'emploi** « pas à pas » qui vous parviendra par mail.

Chaque adhérent du SRVM recevra donc par mail **un code d'accès et un identifiant.** **Pour ceux qui n'ont pas d'accès internet**, des dispositions particulières seront précisées par courrier postal.

La Newsletter :

Vous pouvez dès à présent vous abonner à la Newsletter, d'un simple clic sur le site, qui se constitue pour le moment du bulletin « Maurienne Agricole », ainsi que des bulletins irrigation à partir de juin prochain. L'avantage de votre inscription est de recevoir directement ces documents sur votre messagerie.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES 3CMA

La Communauté de communes 3CMA a poursuivi cette année des actions d'aide financières aux investissements pour la viabilisation de terrain, des projets pour des mises aux normes sur la gestion des effluents (fumières/fosses/gestion petit lait en fabrication). Cette politique a permis d'accompagner deux projets sur 2017. Si vous avez des projets et que vous faites partie de ce territoire, faites-vous connaître.

Via le LEADER, la communauté de communes a aussi initié des gros projets de débroussaillage sur l'AFP de St Julien pour y implanter des zones de maraîchage et de vignes.

Contact : Martin Schoch 06 50 19 14 65



FORMATIONS CA SMB EN 2018

Ce printemps, nous vous proposons **(si il y a assez de préinscriptions !)** :

- Une ou deux journées stage chien de troupeaux (fin avril- fin mai)
- Une formation DUER
- Le B.A.-BA mécanique
- Une formation parage
- Formation avec le groupe prairie

Si vous êtes intéressés, merci de m'en faire part rapidement pour que je puisse voir si le nombre critique d'inscription permet ou non d'organiser ces formations.

Une idée ? Un projet plus abouti ? Merci de nous en faire part le plus rapidement possible afin que nous puissions l'organiser.

Je vous rappelle qu'il existe un délai de 3 mois pour bénéficier de financement alors ne perdez pas de temps, faites nous part de vos idées.

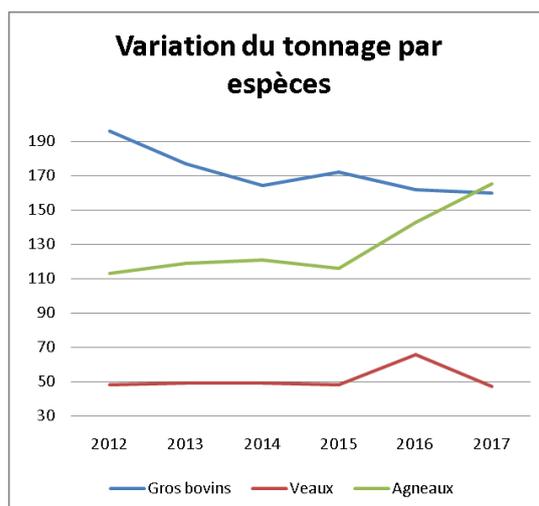
Contact : Martin SCHOCH — 06 50 19 14 65—martin.schoch@smb.chambagri.fr



ABATTOIR DE MAURIENNE

Notre abattoir de proximité se stabilise. Pour la 2^e année, le tonnage se trouve autour des 380 tonnes et permet donc de retrouver des finances saines. Nous pouvons constater que pour la première année le tonnage ovine dépasse celui des autres animaux. Cette progression est le résultat de la détermination de quelques éleveurs de proposer des animaux de pays sur le territoire. La société de l'Abattoir se doit d'accompagner cette progression tout en inversant la courbe des gros bovins. Nous remercions fortement toute l'équipe de l'abattoir pour avoir fait le nécessaire pour limiter les délais de tuerie cet automne. Leur motivation et détermination a permis de répondre aux attentes du territoire. Un projet d'investissement porté par la SA abattoir et le Syndicat de Pays de Maurienne est en cours d'études. Il est nécessaire de moderniser la chaîne ovine en installant un Restrainer. Les conditions de travail des salariés et le bien être animal seront améliorés.

Contact : Denis FALCOZ, Vice Président de la SA abattoir de St Etienne de Cuines



REPAS DES BÉNÉVOLES DU COMICE AGRICOLE DU 30 AVRIL 2017



Nous n'oublions pas les belles volontés qui ont participé cette fois encore au Comice Agricole et ont contribué au succès de ce grand événement : habituellement en décembre, le repas des bénévoles du Comice Agricole se fera cette fois-ci en avril 2018, parallèlement à l'AG du Comice, afin de pouvoir remercier un maximum de personnes. Merci à toutes et tous pour votre

VOYAGE D'ÉTUDES CANTALOU



Nous sommes partis les 2-3-4 octobre au bord d'un mini bus prêté par l'ESF Val Cenis direction **le Cantal et Puy de Dôme** à la rencontre d'expériences et d'échanges avec d'autres agriculteurs en découvrant d'autres systèmes.

Nous avons pu visiter des exploitations **entièrement fermières** produisant 5 fromages (*ferme la Grange de la Haute Vallée*) impliquant une maîtrise de très nombreux paramètres (fabrication, vente, gestion de la main d'œuvre : 1 chef d'exploitation-5 salariés...), le *GAEC Delorme* en **100 % Salers** (fabrication 2 fois par jour et traite avec les veaux...), le projet de *la lentille de St Flour* (des éleveurs dans le marasme du lait qui ont choisi de recréer une filière entièrement basée sur la **qualité**), *la ferme de Lambre* (production St Nectaire fermier ; 3 associés-5 salariés-56 VL ; énormément d'énergie pour développer la **vente directe** avec de nombreuses **animations à la ferme**).

Nous avons terminé par la visite du *GAEC Dabert* qui a testé un système intensif (prim Holstein à 10 000 litres, ensilage, gros investissement) mais qui a montré de grandes limites. L'éleveur a décidé il y a quelques années de changer entièrement son système en se réappropriant son AOP, en faisant de la **production fermière**, en basant son système d'élevage **au plus près du territoire (prairie naturelle)**. Aujourd'hui, la taille du troupeau a baissé, sa moyenne laitière aussi, il a créé des emplois, diminué ses charges, mais a retrouvé une motivation dans son métier d'agriculteur et l'économie de sa ferme est plus saine. Des témoignages percutants !

Nous avons terminé notre périple au **Salon de l'élevage** après une soirée festive sur Clermont Ferrand.

Je vais essayer de vous proposer un nouveau périple mi septembre pour permettre au plus grand nombre d'agriculteurs de faire partie du voyage. Des idées ?

Contact : Martin SCHOCH — 06 50 19 14 65—martin.schoch@smb.chambagri.fr

PERMANENCES 2018 DU CER FRANCE

En 2018, les permanences du CER auront lieu :

- au GIDA à Lanslebourg les jeudi 1er février, 29 mars, 17 mai et 15 novembre.
- au GDA à St Jean de Maurienne les jeudi 18 janvier, 15 février, 17 mai et 4 octobre.
- À la coopérative de St Sorlin d'Arves le 7 juin.



Voir loin, les pieds sur terre

www.cerfrance.fr

Horaires : matin 9h30-12h avec ou sans rendez vous. Après midi sur rendez vous

PERMANENCES 2018 DES SECRÉTARIATS

Nadège (GDA) et Nathalie (GIDA) vous accueillent :



lundi - mardi - jeudi	vendredi
8h30 - 11h45 et 13h30 - 16h30	8h30 - 11h45



	lundi	jeudi	vendredi
décembre janvier février	14h -18h		9h - 14h
mars avril mai juin	9h - 11h30 et 13h30-18h	9h-11h30	9h - 13h et 13h30 -16h
juillet aout	9h - 12h30 et 13h30-18h		
septembre	14h -18h		9h - 14h
octobre novembre	9h - 11h30 et 13h30-18h	9h-11h30	9h - 13h et 13h30 - 16h

Les horaires des secrétariats sont consultables sur le site www.agriculture-maurienne.fr

Une pensée toute particulière pour Olga qui a œuvré pendant 10 ans au sein de l'équipe des Groupements de Maurienne. Merci à elle, nous lui souhaitons réussite dans ses nouvelles fonctions.

COLLECTE DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX (DASRI)



Année après année, le succès du véhicule de collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) ne se dément pas. Entièrement gratuite pour les particuliers, cette collecte vous permet de rapporter vos déchets piquants et coupants (seringues, scalpels...) dans des contenants sécurisés que vous pouvez récupérer dans votre pharmacie habituelle.

Les passages auront lieu les :

lundi 19 mars 2018 10h00-12h00 Parking face à la gendarmerie LANSLEBOURG

lundi 19 mars 2018 13h00-15h00 Place du 17 septembre 1943 MODANE

lundi 19 mars 2018 15h30-17h30 Parking Carrefour Market ST MICHEL DE MAURIENNE

mardi 20 mars 2018 09h30 - 11h30 Place de la Cathédrale ST JEAN DE MAURIENNE

mardi 20 mars 2018 13h00 - 15h00 Parking de la Poste LA CHAMBRE

mardi 20 mars 2018 15h30 - 17h30 Place du Champ de Foire AIGUEBELLE

Dates ultérieures : les 18 et 19/06 ; les 17 et 18/09 ; puis les 10 et 11/12/2018.

COTISATION GIDA 2018

Votre participation et vos idées sont indispensables à la vie de notre association.

Adhérer au GIDA vous permet :

D'être représentés localement auprès de divers partenaires comme la Chambre d'Agriculture, la Communauté de Communes et le Syndicat de Pays de Maurienne. Le GIDA est reconnu par ces partenaires et associé à l'élaboration du SCOT (Schéma de Cohérence territoriale), il répond à l'appel à projet du Programme Agro Environnemental et Climatique, participe à la gestion de l'abattoir...

De bénéficier de soutien financier dans une démarche collective : cette reconnaissance nous a permis d'être associés au côtés du Syndicat de Pays pour bénéficier de financements européens, régionaux et départementaux pour **l'amélioration de nos alpages** (financement des chalets, pistes, ...), le financement de **projets collectifs** comme magasins de vente, services de remplacement ; **des subventions PAC** pour les mesures agro environnementales, des aides directes dans le cadre du programme LEADER sur l'alimentation et la diversification (**investissement transformation...**). Nous travaillons aussi sur **les projets d'irrigation collective, la location du foncier agricole ...**

De mener des projets collectifs : organisation et financement de formations techniques : chiens de troupeau, coûts de production, amélioration de ses prairies, voyages d'études, ...

Tarifs 2018 :

GAEC, EARL et Exploitant individuel : □ 45 €/éleveur

Groupements Pastoraux : □ 105 € + 10 €/éleveur

CUMA : □ 100 €